



Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 10 juillet 2023 à 19h 30 devant public à la salle du Centre Communautaire située au 3027, rue Principale à Saint-Léandre.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Robert Tremblay, Conseiller # 1
Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5
Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

EST ABSENT :

Poste vacant, Conseillère # 2

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.

Quatre (4) personnes du public assistent à la séance ordinaire

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte, il confirme les présences pour le quorum de la séance ordinaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2307-01

Il est proposé par **Madame Joyce Truchon** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. RÉOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JUI 2023
4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER DE JUI 2023
5. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUI 2023



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

6. RÉSOLUTION POUR PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET ENTRETIEN 2023
7. RÉSULTAT ÉLECTION PARTIELLE 16 JUI 2023
8. RÉSOLUTION COMME SIGNATAIRE POUR MONSIEUR MARC-ANDRÉ BÉRUBÉ
9. NOMINATION AU COMITÉ DE SUIVI PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE VERTE
10. RÉSOLUTION POUR LA TECQ 2019-2023 VERSION 2
11. DEMANDE AIDE FINANCIÈRE CSC LE JUBÉ
12. DEMANDE D'UN PERMIS VENTE PRODUITS ALCOOLIQUE POUR LE 30 JUILLET 2023 (FÊTE VOISINS SOLIDAIRE ET FÊTE AU VILLAGE)
13. FRAIS CONGRÈS ADMQ DIRECTEUR GÉNÉRAL
14. PÉRIODE DES QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3. RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JUI 2023

Résolution 2307-02

Il est proposé par Madame Julie Michaud d'adopter le procès-verbal du 12 jui 2023 à 19h30, tel que reçu depuis plus de 72 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4- Adoption des comptes à payer de jui 2023

RÉSOLUTION 2307-03

Il est proposé par Monsieur Robert Tremblay d'adopter les comptes à payer pour le mois jui 2023 pour un total des comptes incompressibles de 32 672,49\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 69.39\$, les salaires nets des employés de 18 580.34\$ les remboursements des prêts de 3 714.16\$, le remboursement des DAS de mai au montant de 6 986.83\$, un montant de 1 074.62\$ pour les services publics, le remboursement de la carte Visa de jui pour au montant de 754.43\$, les salaires et allocations au montant de 1 457.76\$ du Conseil de jui et un montant de 60 416.61\$ des comptes compressibles Incluant certaines vérifications des factures et les crédits à venir. Le montant total des comptes à payer est de 93 089.10\$ pour le mois de jui 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil

5. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2023

Monsieur André Marcil, trésorier dépose l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 30 janvier 2023

Dépôt des états financiers
pour la période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023

Les revenus totaux de la période s'élèvent à
814 034.46 \$

Les charges totales de la période s'élèvent à
549 886.47 \$
pour un excédent de \$ **264 137.99**

	BUDGET EN COURS	SOLDE À DATE
REVENUS		
TAXES GÉNÉRALES	372 500.00 \$	382 710.38 \$
SERVICES MUNICIPAUX	107 300.00 \$	119 529.70 \$
TOTAL TAXES	479 800.00 \$	502 240.08 \$
GOUV. DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES		
IMMEUBLES ET ÉTABLISSEMENTS DU GOUV.	16 242.00 \$	16 242.00 \$
GOUV. DU CANADA ET SES ENTREPRISES	6 350.00 \$	- \$
TOTAL PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXE	22 592.00 \$	16 242.00 \$
TRANSFERTS ENTENTES PARTAGE DE FRAIS		
SURETÉ DU QUÉBEC	500.00 \$	452.89 \$
TECQ 2019-2023	200 000.00 \$	197 940.00 \$
TRANSPORT	265 733.00 \$	- \$
POINT PARTAGE TVQ	6 314.00 \$	6 314.00 \$
TOTAL TRANSFERTS ENTENTES PARTAGE	472 547.00 \$	204 706.89 \$
TRANSFERTS DE DROIT	40 048.00 \$	40 047.00 \$
RECYC-QUÉBEC	19 632.00 \$	19 631.91 \$
TOTAL TRANSFERTS DE DROITS	59 680.00 \$	59 678.91 \$
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1 000.00 \$	19.00 \$
PERMIS	1 500.00 \$	920.50 \$
IMPOSITION DE DROITS	5 500.00 \$	1 251.25 \$
INT. ARRIÈRE TAXES	6 000.00 \$	2 752.95 \$
INTÉRÊTS	1 000.00 \$	323.40 \$
AUTRES REVENUS	50 088.00 \$	25 899.41 \$
TOTAL REVENUS	1 099 707.00 \$	814 034.46 \$
CHARGES		



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
CONSEIL	27 004.00 \$	10 546.33 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	193 752.00 \$	104 703.01 \$
GREFFE	3 800.00 \$	1 229.77 \$
ÉVALUATION	27 991.00 \$	28 500.00 \$
AUTRES	20 330.00 \$	7 981.45 \$
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	272 877.00 \$	152 906.17 \$
POLICE	29 626.00 \$	14 813.00 \$
SÉCURITÉ INCENDIE	60 141.00 \$	43 098.85 \$
SÉCURITÉ CIVILE	1 000.00 \$	- \$
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	90 767.00 \$	57 911.85 \$
TRANSPORT		
RÉSEAU ROUTIER		
VOIRIE MUNICIPALE	276 900.00 \$	81 632.05 \$
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	290 500.00 \$	174 777.76 \$
ÉCLAIRAGE DES RUES	2 000.00 \$	776.65 \$
SIGNALISATION	2 500.00 \$	15 507.07 \$
TOTAL RÉSEAU ROUTIER	571 900.00 \$	272 693.53 \$
TRANSPORT EN COMMUN	1 320.00 \$	1 342.00 \$
FRAIS PUISARD ET FOSSES SEPTIQUE	44 774.00 \$	- \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES		
COLLECTE ET TRANSPORT	21 000.00 \$	9 210.60 \$
ÉLIMINATION	24 146.00 \$	8 266.20 \$
TOTAL DÉCHETS DOMESTIQUES	45 146.00 \$	17 476.80 \$
MATIÈRES RECYCLABLES		
TRI ET CONDITIONNEMENT	30 500.00 \$	21 312.04 \$
PLAN DE GESTION	1 002.00 \$	1 201.00 \$
TOTAL MATIÈRES RÉSIDUELLES	76 648.00 \$	39 989.84 \$
COURS D'EAU	1 181.00 \$	2174.00 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE	6 000.00 \$	1 155.00 \$
AUTRES - QUOTE-PART MRC	4 792.00 \$	2 254.00 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVE	10 792.00 \$	3 409.00 \$
LOISIRS ET CULTURE		
ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES		
PARCS ET TERRAINS DE JEUX	1 100.00 \$	3 310.19 \$
AUTRES	18 500.00 \$	6 225.16 \$
TOTAL ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	19 600.00 \$	9 535.35 \$
ACTIVITÉS CULTURELLES		
TOTAL ACTIVITÉS CULTURELLES	6 000.00 \$	7 253.77 \$
INTÉRÊTS	3 848.00 \$	2 626.57 \$
TOTAL CHARGES	1 099 707.00 \$	549 896.47 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT CONCILIATION	- \$	264 137.99 \$

RÉSOLUTION 2307-04

Il est proposé par Monsieur Marc-André Bérubé de déposer l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 montrant un surplus avant conciliation de 264 137.99\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

6. RÉSOLUTION POUR PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET ENTRETIEN 2023

Résolution aide financière voirie volet entretien PAVL 2023

André Marcil confirme avoir reçu lettre confirmant une aide financière pour le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) par la Vice-Première Ministre et Ministre, Madame Geneviève Guilbault, pour un montant de 265 698\$. Une convention d'aide financière déterminant les modalités de versement et les obligations de chacune de partie doit être signée.

RÉSOLUTION 2207 -05

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu de mandater à titre de signataire de la convention d'aide financière du PAVL, Monsieur Steve Castonguay, maire et Monsieur André Marcil à titre de directeur général au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

7. RÉSULTAT ÉLECTION PARTIELLE 16 JUIN 2023

N° de résolution ou annotation

AVIS PUBLIC du résultat de l'élection

Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre Date du scrutin 2023 07 16

Après avoir pris connaissance des résultats complets de l'élection,

André Marcil Prénom Nom

présidente ou président d'élection, annonce, par cet AVIS PUBLIC, que les personnes suivantes ont été proclamées élues aux postes mentionnés ci-dessous.

Table with 4 columns: Poste, District, quartier ou poste, Appartenance politique, Nom de la personne proclamée élue. Rows include Maire(sse), Conseiller(-ère) #1, and several empty rows.

SIGNATURE

Donné à la Municipalité de Saint-Léandre le 2023-06-18

Signature of André Marcil, Présidente ou président d'élection.

SM-66-VF (21-02) Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 260

8. Résolution comme signataire pour Monsieur Marc-André Bérubé

André Marcil, informe les personnes du public qu'une résolution est nécessaire afin de procéder au changement de signataire suite à la nomination de Monsieur Marc-André Bérubé de maire suppléant

RÉSOLUTION 2307-06

Il est proposé par Madame Julie Michaud et résolu de nommer Monsieur Marc-André Bérubé à titre de signataire pour la municipalité auprès de l'institution financière de Desjardins.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil

de la Municipalité de Saint-Léandre

9- NOMINATION AU COMITÉ DE SUIVI PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE VERTE

RÉSOLUTION 2307-07

Considérant, le dépôt du plan d'action de la politique verte lors de la dernière séance ordinaire

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et résolu de procéder à la formation d'un comité de suivi du plan d'action afin de prioriser les actions à effectuer et de recommander au conseil municipal celles-ci. Et de nommer Madame July-Ann Bouffard de la MRC de la Matanie, Monsieur Robert Tremblay, conseiller # 1 et Monsieur André Marcil directeur général sur le comité de suivi du plan d'action de la politique verte de la municipalité. Un poste citoyen reste vacant pour l'instant personne ayant démontré de l'intérêt

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

10- RÉSOLUTION POUR LA TECQ 2019-2023 VERSION 2

RÉSOLUTION 2307-08

André Marcil, informe l'assistance que la demande de la programmation du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023. Lors du dépôt, une résolution est doit être déposée incluant le numéro de version de la demande est obligatoire.

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé** et unanimement résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux **version #2**, ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux **version #2** ci-jointe comporte des coûts réalisés réalistes pour 2019- 2020 et 2021 et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles pour 2022 et 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

11- DEMANDE AIDE FINANCIÈRE CSC LE JUBÉ

André Marcil, Trésorier, annonce avoir une demande d'aide financière du CSC Le Jubé

RÉSOLUTION 2307-09

Considérant que la MRC de la Matanie par le Projet de Voisins Solidaires qui fournit une aide financière pour 2023 a été atteint pour l'année en cours;

Considérant que le CSC Le Jubé Saint-Léandre désire organiser une activité durant les journées de la culture pour 2023;

Considérant que les principaux objectifs des journées de culture auront une visibilité régionale pour le village en 2023;

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et résolu de fournir une aide financière au montant de quatre cent (400.00\$) dollars à la CSC Le Jubé pour l'organisation des Journées de la Culture pour 2023

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

12. DEMANDE D'UN PERMIS VENTE PRODUITS ALCOOLIQUE POUR LE 30 JUILLET 2023 (FÊTE VOISINS SOLIDAIRE ET FÊTE AU VILLAGE)

»



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre
ATTENDU QU'une demande de permis de vente de produits
alcooliques a été faite à la municipalité;

ATTENDU QUE, cette demande est effectuée en lien avec la fête au
village le dimanche 30 juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE,

RÉSOLUTION 2307-10

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et résolu d'autoriser la
demande de permis de vente de produits alcooliques au CDL de Saint –
Léandre pour le dimanche 30 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

13. FRAIS CONGRÈS ADMQ DIRECTEUR GÉNÉRAL

RÉSOLUTION 2307-11

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et résolu d'autoriser les
frais en lien avec le congrès de l'ADMQ à André Marcil à Québec
pour un montant de 677.00\$ soit 535.50\$ pour l'hébergement,
52.50\$ pour les frais de stationnement et 89.00\$ pour l'essence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

16. Période des questions

Une période des questions est tenue.

17. Levée de la séance ordinaire

RÉSOLUTION 2307-12

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** résolu de procéder à la
levée de séance ordinaire du 10 juillet 2023, l'ordre du jour étant
épuisé, la séance est levée à 20h15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay
Maire

André Marcil,
Directeur général,
Greffier-trésorier